



SWIFT : « Seize mille tokens 3SKey distribués en quelques mois en France »



Arnaud Boulnois,
SWIFT France

Une interview d'Arnaud Boulnois, Directeur de SWIFT France

- Pour quelles raisons avoir développé la solution de signature personnelle 3SKey ?

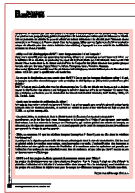
La solution 3SKey a été développée à la demande des banques françaises, les principaux sponsors étant Société Générale, HSBC, BNP Paribas, CA CIB et Natixis. L'idée était de créer une solution de signature personnelle nativement multi-acceptée, comme le sont les cartes ETEBAC5. La décision de créer une nouvelle solution a été prise suite aux difficultés de mise en œuvre de la politique de multi-acceptance lancée par les banques en 2005 et qui devait permettre la cohabitation sur le marché des différentes AC (autorités de certification) propriétaires. 3SKey se positionne donc clairement dans l'espace collaboratif entre les banques.

- Est-ce que 3SKey fonctionne également avec le protocole EBICS ?

L'utilisation de 3SKey est indépendante du canal de transport. 3SKey est multi-bancaire et peut donc être utilisé sur tous types de réseau en particulier avec les protocoles SWIFTNet FileAct, EBICS TS, FTP et également pour l'accès au portail WEB des banques. La combinaison de 3SKey et de FileAct constitue pour le trésorier d'entreprise une solution à minima isopérimètre pour le remplacement d'ETEBAC 5, en particulier pour ce qui est de la non-répudiation, du rôle de tiers de confiance et de la signature personnelle bien-sûr. Toute l'information relative à 3SKey est disponible sur le portail www.3skey.com

- Qu'apporte ce système de signature personnelle par rapport au système précédent ? Quel est l'apport fonctionnel et quel est l'apport technique de 3SKey ? Quelle est la valeur ajoutée de 3SKey ?

Par rapport à ETEBAC5, 3SKey permet l'extension du périmètre d'utilisation à la fois d'un point de vue



fonctionnel, en donnant par exemple accès à la fonction d'authentification sur les portails Web, mais aussi d'un point de vue géographique, grâce à l'acceptation de la solution par les banques en dehors de la France. Cela va permettre au trésorier de pouvoir utiliser les mêmes mécanismes de sécurité pour l'émission de ces transactions en France et à l'international. Pour les banques, 3SKey permet également d'offrir une solution unique de sécurité pour leur réseau bancaire international, s'appuyant sur une autorité de certification reconnue au niveau mondial.

- 3SKey a-t-il été développé par SWIFT ? avec des partenaires ? si oui lesquels ?

Nous avons travaillé avec nos partenaires bancaires, éditeurs et entreprises qui ont fortement influé sur la définition de la solution, en particulier au cours de la phase pilote qui s'est déroulée avec succès l'été dernier. Nous avons donc eu la chance de bénéficier de l'expertise des pôles trésorerie des grands groupes français, tels que Danone, France Telecom, Airbus, Bouygues, Ipsen, Transdev, Neopost.

Nous avons également travaillé avec des partenaires technologiques, comme Safenet pour la fourniture des tokens, et Dictao pour la qualification de la solution.

- Est-ce que la distribution est concentrée chez SWIFT ? Est-ce que les banques distribuent 3SKey ? Si oui, les banques sont-elles rémunérées pour cette prestation de distribution ou 3SKey fait-il partie d'une offre globale ?

SWIFT n'assure pas la distribution vers les clients entreprises. Ce rôle est dévolu aux banques qui souhaitent assurer la distribution des tokens et qui intègrent la solution dans leur offre de service pour les entreprises. Nos principaux partenaires pour la distribution des tokens sont Société Générale, BNP Paribas, HSBC, CA CIB, Natixis., Bred.

- Quels sont les modes de tarification de 3SKey ?

Le mode de facturation varie d'une banque à l'autre. Les prix proposés sont toutefois attractifs puisqu'après quelques mois de commercialisation, le nombre de tokens en passe d'être distribués est déjà de plus de 16.000, ce qui est remarquable.

- Comment 3SKey se positionne dans le chassé-croisé de flux entre banques et entreprises ?

Actuellement, seuls les flux émis entre l'entreprise et la banque font l'objet d'une signature personnelle électronique. Les flux retour de la banque vers l'entreprise, qui sont en général des relevés de compte, ne nécessitent pas de signature personnelle. La sécurité apportée par le canal de transport devant être suffisante pour garantir le niveau de service attendu.

- 3SKey ne concerne-t-il que les relations banques /entreprises ? Peut-il jouer un rôle dans les relations interbancaires ?

La pratique de la signature personnelle est très peu développée dans le monde interbancaire. Ces flux sont en général traités de manière automatique, sans interruption manuelle. L'authentification des émetteurs et destinataires est alors gérée au niveau de l'institution et la confiance entre les opérateurs est garantie par l'utilisation d'un système de non répudiation avec tiers de confiance, tel que celui que SWIFT met en œuvre sur tous ses canaux d'échanges.

- SWIFT a-t-il des projets de développement de nouveaux canaux pour 3SKey ?

Les projets de développements vont dans plusieurs directions. Pour la France, il s'agit en effet d'élargir le périmètre d'utilisation de la solution à d'autres métiers de la banque. Pour les autres pays, nous travaillons sur des projets très ambitieux de déploiement pour le compte de différentes banques et à l'échelle mondiale.

Propos recueillis Ange GALULA